

PROCÈS-VERBAL
DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. Jérémy ALQUIER et après convocations régulièrement faites à domicile le 19 juin 2026.

Présents :	14	Votants :	17
Nombre de Membres :	19	En exercice :	19

Présents :

- M. ALQUIER Jérémy
- M. CARME Cédric
- Mme DURAND Julie
- M. SÉGUIER Christian
- Mme CANOVAS Françoise
- M. FABRE Claude
- Mme BERNARD Delphine
- Mme GIMENO Nicole
- M. CROS Jérôme
- M. DURAND Anthony
- Mme DUFOUR Catherine
- M. MUSSET Hugo
- Mme BETEILLE Martine
- Mme CORREIA DE JÉSUS Tatiana
- M. CABROL Luc

Absent : /

Ont donné pouvoir :

- M. VIDAL Alain à M. SÉGUIER Christian
- Mme RUZAFa Mélanie à Mme DURAND Julie
- Mme SUC Nicole à Mme BERNARD Delphine
- M. MAFFRE Xavier à M. CABROL Luc

Secrétaire de séance: M. DURAND Anthony

N°52 RENOUELEMENT DES DELEGUES AUPRES DU S.M.I.X DE SAINT AMANS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Elit au scrutin secret et à la majorité absolue

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 10

M. ALQUIER Jérémy - 17 Voix
Mme RUZAFI Mélanie - 17 Voix
Mr DURAND Anthony - 17 Voix
Mme CANOVAS Françoise - 17 Voix
Mr SEGUIER Christian - 17 Voix comme délégués titulaires de la commune

Mme DURAND Julie et Mr Claude FABRE -17 Voix - comme délégués suppléants de la commune, pour siéger comme membres du comité syndical du SMIX de SAINT AMANS.

Mr Luc CABROL n'a pas pris part au vote car il est arrivé en retard à 18h44, le vote étant en train d'être dépouillé. La procuration de Mr MAFFRE Xavier n'a pas été validée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 57minutes.